

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2012/166 Paraphe :
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE <i>Délibération n° DC2012/107</i>	

Nombre de membres :
En exercice : 126
Présents : 86
Votants : 91 (Dont 5 pouvoirs)
POUR : 91 (100 %)
CONTRE : 00 (0 %)
ABSTENTION : 00 (0 %)

Le dix-sept décembre, à 19h30, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 10/12/2012

M. Raoul MAS est désigné secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames ARNOULD ; BECHARD ; BESTEL ; BONOMME ; BROUILLON ; BRUSA ; BUSQUET ; CAMBIER JONVAL ; CAPPELLE ; DEVER ; DIDIER ; FABRITIUS ; FOURCART ; JACQUET ; MELIN ; MERCIER ; MOREAU ; MULLER ; PETITJEAN ; PIEROT ; PIERSON ; RAULIN ; SEMBENI et Messieurs ADIN ; ANCELME ; BARRE ; BESTEL D ; BIENVENUE ; BOCQUET ; BONHOMME ; BOSCHAT ; BOUILLEAUX ; BOURE ; BROUILLON ; CANIVENQ ; CANNAUX ; CHARBONNIER ; COLIN ; CORNEILLE ; COURVOISIER CLEMENT ; DANNEAUX ; DEFORGES ; DEGLAIRE ; DELAHAUT ; DELANDHUY ; DESWAENE ; ETIENNE JC ; FRANCCART ; GARREZ ; GIOT C ; GIRONDELLOT ; GODART ; GOMEZ ; GUERIN D ; HARBOUT ; HENRY ; HUREAU ; JUILLET ; LAHOTTE ; LECLERCQ ; LEFEVRE ; LEFORT ; LESOILLE ; LETINOIS ; LOUIS ; MACHAULT ; MAILLART ; MAS ; MATHIAS ; MAYEUX ; MEENS ; MEIS ; MIELCAREK ; MOUTON ; NIZET ; PAYEN ; PIC ; POTRON ; POULAIN ; RANCON ; RENAUX ; REVILLION ; SIGNORET ; SOUDANT ; THIERY ; VALET

Représentés : Mme LEFORT Sylvie donne pouvoir de vote à Mme SEMBENI Anne ; M. CARRE Joël donne pouvoir de vote à M. POTRON Francis ; M. GEORGES Damien donne pouvoir de vote à Mme BESTEL Josette ; M. OUDIN André donne pouvoir de vote à M. LECLERCQ Guy ; Mme COSSON Geneviève donne pouvoir de vote à M. COURVOISIER CLEMENT Frédéric.

OBJET : ADHESION A L'ASSOCIATION DE PREFIGURATION D'UN PARC NATUREL REGIONAL

Considérant la création de l'association de préfiguration d'un Parc Naturel Régional en Argonne concernant les départements de la Marne, Meuse et des Ardennes ;

Considérant que le territoire de la 2C2A représente 95% du territoire ardennais concerné par le projet de Parc Naturel Régional ;

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- ACCEPTE d'adhérer à l'association de préfiguration d'un Parc Naturel Régional en Argonne
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Francis SIGNORET

